

**Réponses à l'appel à candidatures
relatif à la reconnaissance d'établissements et services médico-sociaux de référence
« Handicaps Rares » relevant de la compétence de l'ARS Bretagne**

La Commission de sélection d'appel à candidatures relevant de la compétence de l'ARS Bretagne, réunie les 9 et 14 novembre 2017, a établi, par type de handicaps rares, la liste des dossiers retenus concernant l'appel à candidatures relatif à la reconnaissance d'établissements et services médico-sociaux de référence « Handicaps Rares » relevant de la compétence de l'ARS Bretagne.

12 dossiers ont été reçus au secrétariat de l'ARS Bretagne.

Seules les demandes concernant des établissements ou des services relevant de la compétence de l'ARS Bretagne ont été déclarées recevables.

Liste des candidatures :

- Association Gabriel Deshayes : SSJVD, IES à Auray, et FAM Le Liorzig à Pluneret (56) ;
- Coallia : MAS les Chants D'Eole à Léhon (22) ;
- Mutualité Française Finistère-Morbihan : MAS Ty Aven à Rosporden (29) ;
- IPIDV : IES-SEES à Le Relecq-Kerhuon (29) ;
- Association Voir Ensemble : IES-CERADV et SAAAIS La Villeneuve à Plénée-Jugon, les FAM Beaubois à Bourseul et Bel Horizon à Lamballe (22) ;
- ASEJE : ITEP Toul Ar C'Hoat à Châteaulin (29) ;
- Association Quatre Vaux Les Mouettes (2 dossiers) : CEE de Bel Air (IME) de Languédias et FAM Les Rainettes à Broons (22) ;
- OHS-Centre Hélio Marin : IEM, établissement d'accueil temporaire et SESSAD à Plérin (22)
- Association Le Parc : IES Paul Cézanne, Fougères (35) ;
- EPSMS Les Vallées du Loch : IME Pont Coët et MAS Henvel à Grand Champ (56) ;
- APF : SAMSAH 22 (Plérin), 35 (Rennes) et 56 (Vannes).

Conformément à l'avis de la commission de sélection d'appel à candidatures, les dossiers suivants ont été retenus :

I. Association d'une déficience auditive grave et d'une déficience visuelle grave (Surdicécité)

- Association Gabriel Deshayes : FAM Le Liorzig (Auray - 56)

II. Association d'une déficience visuelle grave et d'une ou plusieurs autres déficiences

- Association Gabriel : SSJVD (Auray - 56)

III. Association d'une déficience auditive grave et d'une ou plusieurs autres déficiences

La commission estime qu'aucune candidature ne peut être retenue en l'état, l'appel à candidatures est donc considéré infructueux sur ce type de handicap rare. Une nouvelle procédure devra être organisée.

IV. Dysphasie grave associée ou non à une autre déficience

La commission estime qu'aucune candidature ne peut être retenue en l'état, l'appel à candidatures est donc considéré infructueux sur ce type de handicap rare. Une nouvelle procédure devra être organisée.

V. Association d'une ou plusieurs déficience(s) grave(s) et d'une affection chronique grave ou évolutive

- EPSMS Les Vallées du Loch : IME Pont Coët et MAS Henvel à Grand Champ (56)

Au sein de cette catégorie de handicaps rares sont distingués :

Epilepsie sévère avec troubles associés

- Association Quatre Vault Les Mouettes : CEE de Bel Air (IME) de Languédias et FAM Les Rainettes à Broons (22) ;
- APF : SAMSAH 22 (Plérin), SAMSAH 35 (Rennes) et 56 (Vannes).

Huntington

- Coallia : MAS les Chants D'Eole à Léhon (22) ;
- Mutualité Française Finistère-Morbihan : MAS Ty Aven à Rosporden (29) ;
- APF : SAMSAH 22 (Plérin), 35 (Rennes) et 56 (Vannes).